

D. A la page 50 des procès-verbaux du 12 juin 1951, au sixième poste, je crois, je trouve:

Services d'architectes et d'ingénieurs relativement à l'établissement d'un plan du bâtiment en vue de répondre aux besoins de la marine, \$40,000.

Comment ces honoraires sont-ils déterminés?—R. Je répète que je ne sais personnellement rien à ce sujet, car c'est une question que la Corporation commerciale canadienne a réglée elle-même. Mais ces honoraires sont généralement calculés d'après un pourcentage de la valeur du coût estimatif du bâtiment à construire.

D. Ce bâtiment a-t-il réellement été érigé?—R. Il est actuellement en cours de construction. Il s'agit, je crois, d'une installation de chauffage à la station navale de Shearwater.

D. Quel est le coût estimatif du bâtiment?—R. Environ \$1,300,000, comprenant l'installation de chauffage et les bâtiments requis à cette fin.

D. Si vous ne connaissez pas les détails de la question, je m'arrêterai là, mais savez-vous de quel pourcentage il a été question et sur quel montant on l'a calculé dans le cas de ces honoraires de \$40,000?—R. Je l'ignore.

D. Il faudrait, pour le savoir, vous adresser à la Corporation commerciale canadienne?—R. Exactement.

D. Vous ne vous occupez pas, au ministère de la Défense nationale, de vérifier des choses comme celles-là? On en a laissé entièrement le soin à la Corporation commerciale canadienne et maintenant au ministère de la Production de défense?—R. Nous vérifions, mais ce n'est pas nous qui négocions.

D. Qu'est-ce que vous vérifiez quand il s'agit d'honoraires comme ceux-ci?—R. Nous voyons à ce qu'ils ne soient pas trop excessifs; s'ils semblent d'un faible pourcentage au-dessous ou au-dessus de la moyenne, nous fermons les yeux; mais s'ils s'écartent de beaucoup de la moyenne, nous les relevons et cette année nous aurions demandé à la Corporation commerciale canadienne de les motiver.

D. Avez-vous soulevé des objections au sujet de ce poste?—R. Au sujet de ce poste? Franchement, non.

M. MACDONNELL: Vous les avez fait modifier?

Le TÉMOIN: Oui. Je ne me rappelle pas de cas relevant de cette année financière en particulier; mais je sais que nous en avons fait modifier.

M. FLEMING: Ce sont là tous les renseignements que vous possédez au sujet de ce poste; si nous désirions en obtenir davantage, nous faudrait-il nous adresser à la Corporation commerciale canadienne.

Le TÉMOIN: Le Comité pourrait s'adresser à la Corporation commerciale canadienne, ou nous pourrions vous obtenir ces renseignements et revenir les communiquer au Comité.

Le PRÉSIDENT: Ne serait-il pas préférable, si nous ne pouvons pas terminer nos délibérations ce matin, de tenir une autre séance afin de compléter notre tâche et d'obtenir des réponses à ces questions? Il faudrait nous réunir à nouveau soit aujourd'hui, soit demain au plus tard. Je m'en remets à la décision du Comité et, pour ma part, je ne m'oppose pas à la tenue d'une autre séance, car j'aimerais que nous réglions toutes les questions comme celle-ci, qui sont en souffrance. Ainsi, si c'est le désir des honorables députés, nous obtiendrons les réponses à ces questions,—j'entends celles auxquelles on n'a pas répondu ce matin,—au cours d'une séance que nous convoquerons en vue de compléter notre besogne. Nous espérons terminer notre tâche ce matin, mais s'il reste des questions qui n'ont pas été réglées à la satisfaction des honorables députés, nous pourrions tenir une séance supplémentaire à cette fin.